



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-05-08

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 17 mai 2024

PRÉSENTS : ARSÉGUEL Patrice - BRETHOUS Jacques - DECROIX Jacques - FAURE Cécile - HAMON Yann - JOURNOU Mathieu - JULIEN-DELANNOY Martine - LUVISUTTO Alain - SCIE-NEGRIN Lydie

ABSENTS EXCUSES : BERTHELOT Béatrice donne procuration à ARSEGUÉL Patrice - COUJOU-DELABIE Marie-Ange donne procuration à BRETHOUS Jacques - SORIANO Timothée donne procuration à SCIE-NEGRIN Lydie

ABSENTE : MERLE Laure

Secrétaire de séance : DECROIX Jacques

Nombre de membres : **En Exercice : 14** **Présents : 10** **Procurations : 3**

Participation : **Pour : 13** **Contre : 0** **Abstention : 0**

INSTALLATION DE COFFRETS DE PROTECTION ELECTRIQUE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir des coffrets de protection électrique pour assurer la sécurité des personnes lors des diverses manifestations associatives organisées à la salle polyvalente.

Après examen de plusieurs devis, il présente au Conseil Municipal un devis établi par la société A.E.G.D BABLON d'un montant de 5 347 € HT.

Dans le cadre de cette acquisition, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de haute Garonne au taux le plus élevé pour soutenir financièrement ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le devis de la société A.E.G.D BABLON d'un montant de 5 347 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention « au taux le plus élevé » auprès du Conseil Départemental de Haute Garonne.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait à Odars, 22 mai 2024

Le Maire

Patrice ARSÉGUEL



Le Maire / Président certifie informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.